

# Montréal, déjà demain!

*Rapport des délibérations du 29e congrès de la Chambre, produit par le président de l'assemblée Yvon Marcoux, à la séance de clôture du dimanche matin. Le texte soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses, ce qui a permis au président du congrès Dan Pleshoyano de diriger ensuite une discussion fort animée sur ces propositions.*

*Notons qu'il reste quelques pochettes de documentation de cette importante réunion, disponibles au service de renseignement de la Chambre au prix de \$15.00.*

Dans son allocution d'ouverture vendredi matin, le président du congrès rappelait les deux principaux aspects du thème "Montréal, déjà demain", et définissait l'objectif majeur du congrès: dégager des recommandations concrètes qui pourront orienter les activités de la Chambre au cours des prochaines années, à partir des opinions et suggestions exprimées au cours des délibérations.

Un premier sujet soumis à l'attention des congressistes se situait dans le prolongement du congrès de l'an dernier sur le poids de l'Etat: il s'agit de l'Etat réglementeur. Quels sont ses effets sur l'entreprise? Provoque-t-il des entraves à son développement? Qu'est-ce que l'entreprise peut faire? La Chambre a-t-elle un rôle à jouer pour aider l'entreprise sous cet angle?

Le deuxième sujet de réflexion proposé aux délégués porterait sur la relance économique de Montréal. Soulignant que les plaintes psychanalytiques de la situation montréalaise ne manquaient pas, le président ajoutait: "L'heure est venue de passer à l'action. Si nous voulons que Montréal demeure une métropole à l'échelle nord-américaine, c'est maintenant, dès demain, qu'il faudra prendre les mesures nécessaires." Quelles sont ces mesures? Quelles actions peut-on envisager? Quel est le rôle des hommes d'affaires et des autres groupes, agents ou institutions du milieu? Quels sont les objectifs que doit se fixer notre organisme, la Chambre de commerce, et comment peut-elle contribuer à renouveler le dynamisme latent, sinon dégradé, de notre métropole?

Sur le premier point, trois conférenciers nous ont fait des exposés et on a discuté en atelier de questions précises. De plus, nous avons deux études, une de Voyageur sur l'industrie de l'autobus et l'autre de Secor traitant des effets de la réglementation dans la fabrication alimentaire et la pétrochimie.

Selon les rapports des ateliers, il semble que la réglementation de façon générale ne soit pas encore perçue comme une préoccupation essentielle et majeure. Cependant, l'analyse de la situation aux Etats-Unis montre que les coûts de la réglementation sont les plus élevés précisément dans les champs où Québec s'emploie à élaborer un cadre d'intervention. Une prudence de bon aloi est donc de mise. On semble reconnaître qu'il s'agit là d'une réalité sociale avec laquelle l'entreprise doit vivre, et on ne s'oppose pas aux fins poursuivies par la réglementation. Il ne serait donc pas question pour la Chambre de partir en guerre ou en croisade contre la réglementation et d'exiger immédiatement un retrait de tout le cadre réglementaire. De plus, on a exprimé l'avis que la Chambre, de par sa composition, n'était pas un organisme approprié pour prétendre représenter de façon globale, ou être un porte-parole unique des entreprises pour faire valoir, le cas échéant, leurs points de vue sur divers projets de réglementation; il appartiendrait plutôt aux associations sectorielles de le faire. Toutefois, il faut poser, me semble-t-il, la question suivante: comme on peut prévoir que plusieurs réglementations importantes en cours d'élaboration sont d'ordre social, donc touchent la majorité des entreprises de façon générale, n'y aurait-il pas lieu quand même qu'un organisme puisse devenir le porte-parole des entreprises?

Par ailleurs, si l'on ne s'objecte pas aux objectifs de la réglementation, on la trouve quand même contraignante, détaillée, tatillonne, formaliste, prescriptive et souvent coûteuse. N'existe-t-il pas d'autres moyens d'atteindre les fins sociales que l'on vise? On a noté qu'il existe des substituts privés à la réglementation gouvernementale, et de nombreux moyens d'atteindre les fins sociales poursuivies. On connaît également de nombreux moyens publics ou collectifs pour corriger les effets externes,

autres que la réglementation directe de la production ou l'imposition de normes et standards de qualité. Une orientation de notre action se dégage de ces discussions: à l'avenir, la Chambre devra faire preuve d'imagination. Elle devra s'imposer cette discipline qui exigera, dans le cadre de ses interventions sur des projets de réglementation, qu'elle propose des solutions différentes.

Les chefs d'entreprise qui affichent une confiance inébranlable dans les mécanismes du marché, devraient être les premiers à proposer des solutions collectives privées, ou à exiger que l'Etat fasse appel à des mesures économiques incitatives plutôt que coercitives pour amener les entreprises à intégrer les coûts sociaux dans leurs calculs économiques. Voilà, je pense, une décision fondamentale pour l'orientation de notre action.

On a suggéré des hypothèses de solutions diverses dans ce sens, comme par exemple la fiscalité sélective, la divulgation d'informations qui permettent de faire jouer les règles du marché, l'imposition de pénalités ou de taxes proportionnelles aux dommages causés. La Chambre ne devrait-elle pas se pencher sur de tels sujets?

Parallèlement à la recherche de modes différents, il semble s'être dégagée une suggestion à l'effet de tenter d'améliorer le processus réglementaire. Dans ce sens, on semblerait d'accord pour demander la préparation d'analyse d'impact économique avant l'adoption d'une réglementation, et pour exiger que toute législation affectant les entreprises soit précédée d'un délai de consultation suffisant pour leur permettre d'exprimer leur point de vue. En outre, on semblait favoriser les mesures réglementaires assorties de dispositions automatiques de rappel ("sunset laws").

Si l'expression de ces points de vue généraux semble nous proposer un rôle suffisant vis-à-vis la réglementation provinciale et fédérale, est-ce que la Chambre de commerce du district de Montréal ne devrait pas suivre de façon beaucoup plus immédiate et active les règlements municipaux et ceux de la Communauté urbaine qui ont un impact direct sur les entreprises de notre région?

Par exemple, on se plaint souvent de l'"indice de superficie" que Montréal impose aux immeubles commerciaux du centre-ville, présentement de 12 et que l'on songerait à réduire à 6, et qui compromettrait la rentabilité des projets de construction. Notre Chambre n'aurait-elle pas comme rôle de faire valoir le point de vue du monde des affaires sur une telle question ou d'autres projets de règlements du même genre? Et faut-il rappeler aux 40 hommes d'affaires appelés à servir sur le CIDEM, surtout ceux présents dans cette salle, que c'est effectivement notre rôle de combattre de telles réglementations inutilement astringentes? La Chambre ne peut échapper à sa responsabilité de prendre position lorsque de tels projets deviennent publics. Mais les ressources de la Chambre sont nécessairement limitées, et peuvent être utilisées à des rôles plus utiles que celui de pompier.

## Le développement économique

Quant à la question du développement économique de Montréal, nous avons entendu un exposé un peu philosophique et historique avec projection vers le futur; puis nous avons écouté deux entrepreneurs qui nous ont démontré que l'imagination, le travail et l'innovation étaient la source de réalisations "entrepreneuriales" remarquables; nous avons vu par la suite trois conférenciers nous proposer diverses approches ou dégager certains éléments ou conditions de relance.

Je pense qu'on peut retenir une constatation de base, un postulat en somme: dans notre système économique, le développement d'une région passe essentiellement par le dynamisme et le leadership de l'entreprise.

Le président du Comité exécutif de la ville de Montréal est venu nous expliquer le plan de travail avec lequel la nouvelle administration municipale (sic!) entendait remplir son nouveau mandat. Trois commentaires me semblent appropriés. D'abord, il faut féliciter la Ville de Montréal pour cet engagement qui s'inscrit à notre avis dans une perspective assez juste de ses responsabilités. Second commentaire: CIDEM est en fait le commissariat industriel de Montréal. A cet égard, il convient de souligner ces conclusions de l'enquête de Pierre Lemieux

à l'effet que certaines municipalités de la CUM ont déjà un tel commissaire depuis bien des années; Montréal ne fait donc que suivre. Espérons qu'elle obtiendra les mêmes résultats. Ces municipalités qui se sont dotées de telles structures ont obtenu de loin la meilleure performance en terme de développement industriel et commercial. Enfin, mon troisième commentaire: s'il faut se réjouir de cette initiative gouvernementale, il ne faudrait pas sombrer dans une certaine quiétude et croire que la responsabilité des organismes privés est maintenant entre de bonnes mains au CIDEM. Ce serait là une erreur fondamentale. Que la Ville de Montréal prenne enfin ses responsabilités en terme de développement économique, c'est bien. Mais le rôle du CIDEM, et celui des hommes d'affaires qui y siègeront, sera d'abord de s'assurer que les règles du jeu qui prévalent à Montréal sont propices au développement: loi sur le contrôle des loyers, règlement sur le zonage, etc. A Chicago, "The city that works", le maire Byrne dit aux hommes d'affaires que ce sont eux qui ont fait la ville, qu'ils en sont les grands responsables, et que le rôle de la Ville consiste à les appuyer et à rendre l'environnement propice à de nouvelles initiatives privées, à l'entrepreneurship. A Montréal, M. Lamarre dit essentiellement que CIDEM s'en charge et que nous devons suivre l'orientation qu'il entend donner. Ce sont deux vues très différentes du rôle du gouvernement et des hommes d'affaires. L'histoire du développement urbain montre que c'est presque toujours la première vue qui a entraîné des résultats positifs. Les hommes d'affaires de Montréal ne doivent pas perdre de vue cette loi d'airain du développement économique.

Partant de là, et à l'aide d'expériences vécues dans plusieurs villes américaines, il m'est apparu que les congressistes reconnaissent la nécessité de susciter un leadership fort au sein du monde des affaires, leadership qui se manifestera par une foule d'initiatives personnelles découlant de l'intéressement des dirigeants d'entreprise.

Un tel leadership nécessite une collaboration de l'ensemble des élites du monde des affaires. Concrètement, pratiquement, quotidiennement, que faire? Comme membres d'une Chambre de commerce, nous ne pouvons tout faire. Et comme disait notre président

du congrès M. Dan Pleshoyano au départ de nos délibérations, nous avons à choisir une ou des stratégies sélectives. Confiants dans nos moyens, conscients de leurs limites, nous choisissons comme première stratégie, celle de chercher à nous assurer le concours et la participation de nos collègues anglophones. Ce sera un travail long et ardu pour les convaincre d'oeuvrer avec nous à la relance économique de Montréal.

En vue d'accomplir ce nécessaire et vital rapprochement de nos deux communautés, la Chambre devrait-elle promouvoir la formation d'un groupe formel ou informel de personnalités influentes des deux groupes linguistiques principaux susceptibles d'aider à la relance de Montréal?

On a proposé une solution concrète: travailler à la création d'un comité économique qui serait une émanation conjointe de la Chambre et du Montreal Board of Trade. Sommes-nous d'accord pour en faire une priorité de la Chambre? Une telle action témoignerait-elle de cette volonté que nous semblons tous manifester de voir Montréal redevenir une plaque tournante de l'activité commerciale et industrielle, de recherche et de développement?

Tout en travaillant dans ce sens, on pense aussi que la Chambre devrait s'intéresser à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement. Une première question paraît importante: les gouvernements, notamment celui du Québec, visent-ils pour Montréal un rayonnement économique nord-américain? On semble reconnaître qu'il s'agit là d'une orientation fondamentale et déterminante pour le cours de nos actions futures. Un sommet économique sur Montréal se tiendra bientôt. La Chambre, au nom du milieu d'affaires qu'elle représente, ne devrait-elle pas alors poser la question préalable?

Un autre élément d'action a été suggéré pour le comité ou la Chambre: c'est de ranimer le climat de confiance et d'éliminer l'atmosphère de morosité ambiante. Pourquoi douter de nos capacités?

Que ce soit dans l'aérospatiale, le génie, le génie-conseil, la construction de grands travaux et maints autres domaines, Montréal et son milieu d'affaires n'ont-ils pas abon-

damment démontré leur savoir-faire? A la méfiance, nous voulons substituer la confiance. Montréal peut être le lieu du succès, de succès multiples. Montréal doit redevenir un lieu de fierté. Evidemment les circonstances nous laisseront peu de repos: tous les conférenciers que nous avons entendus au cours de nos assises, le confirment. Il s'agit maintenant pour nous d'en faire autant de défis à relever.

Autre élément de stratégie de relance dont on nous a également entretenus. La Chambre doit-elle consacrer plus d'énergie à promouvoir davantage la croissance économique des actifs en place, ou bien se concentrer sur des activités de développement qui s'appuient sur l'innovation? Evidemment, le choix de l'un n'exclut pas l'autre. Mais ne doit-on pas mettre l'accent davantage sur les activités de développement? Si nous optons pour une stratégie sélective, il paraît plus approprié de mettre l'accent sur la route de l'innovation. Différentes possibilités s'offrent ici à nous; certaines ont été évoquées au cours du congrès: je songe à la mise en valeur de Mirabel, à la question controversée de zone franche, à la possibilité de favoriser la création d'une école internationale pour satisfaire aux besoins éducatifs que recherchent les cadres étrangers pour leurs enfants. D'autres n'ont pas été mentionnées, mais recèlent un intérêt certain: un centre d'innovation rattaché à l'École polytechnique de l'Université de Montréal, où toute la question des transferts technologiques est intimement reliée aux besoins des entrepreneurs; ou un carrefour d'innovations pour nos institutions financières. A ce chapitre, Montréal pourrait sous peu, avec les investissements en capitaux nécessaires, devenir un centre d'activités économiques privilégiées dans certains secteurs, en développant des marchés à terme pour certaines denrées que le Québec produit de façon importante. La Chambre peut-elle et devrait-elle être le lieu privilégié de rencontres dans ce domaine? Et d'autres analogues?

Mais en même temps qu'elle pourrait, si nous le choisissons tous ensemble, devenir l'endroit privilégié où se retrouveraient les innovateurs, dans le même souffle et compte tenu de ses ressources, elle continuera de s'occuper des dossiers plus courants: ceux qui concernent nos lois fiscales en particulier.

Dans cette logique de révision fiscale de toute façon réclamée par la Chambre, et pour ajouter certains attraits valorisant davantage Montréal, ne faudrait-il pas ajouter à nos revendications, quelques abattements fiscaux additionnels pour éventuellement attirer quelques nouveaux sièges sociaux, comme cela se fait en Hollande, en Belgique et en Angleterre? Devrait-on inscrire cette préoccupation dans la liste de nos priorités?

Manifestement, nous avons déjà sous la main toute une série d'actions possibles à entreprendre, qui passe de la nécessité de rétablir un climat de confiance à des moyens concrets sur lesquels il nous faudra pousser pour que le contexte quotidien d'opérations soit plus favorable qu'il ne l'est présentement. Dans cet éventail de choses à faire, (celles que je viens d'énumérer sont loin d'être exhaustives et d'épuiser le sujet) lesquelles choisirons-nous à court terme afin que nos actions en 1979-80 soient le reflet des travaux que nous achevons ce matin? Est-il possible d'établir une liste de priorités? Comment la concevons-nous?

Je vous rends maintenant la parole, afin qu'au cours de l'été, forte de vos suggestions, la Chambre prépare son plan d'action pour la prochaine saison, plan que nous pourrions endosser et entériner lors de notre assemblée annuelle de septembre prochain. Il nous appartient de préconiser les moyens d'action qui assureront non seulement la relance économique de Montréal, mais également la prospérité de tous les Montréalais.

\* \* \*